

LE MOT DU MAIRE



Chères citoyennes,
chers citoyens,

L'automne est déjà à nos portes et il nous faut penser à ranger nos articles d'été et à nous préparer pour la période hivernale....! Cette année sera marquée à jamais par cette pandémie qui perdure et qui est venue bousculer nos habitudes de vie et particulièrement l'économie mondiale. Jusqu'à présent, les Béthaniennes et les Béthaniens semblent tenir le coup et nous en sommes bien heureux, toutefois il ne faut surtout pas baisser la garde, ce virus est définitivement très dangereux et trop souvent mortel.

Au niveau des activités de la municipalité, malgré certains ralentissements, nous avons pu exécuter tous les travaux planifiés pour l'année tant au niveau du centre communautaire que sur les chemins. Je tiens à souligner le travail exceptionnel de notre personnel que ce soit au niveau de l'exécution des travaux ou du service à la clientèle.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin municipal, nous avons procédé à plusieurs améliorations dans le paysage de notre municipalité dans le cadre du 100^e anniversaire. Nous avons procédé à la mise à jour des boîtes postales au centre communautaire et avons installé un tableau d'affichage électronique afin de mieux informer nos concitoyens et les passants. Toujours dans le cadre du 100^e, nous avons remplacé les pancartes aux diverses entrées de la municipalité et du noyau villageois et nous sommes à finaliser le projet de halte-rivière aux abords du pont sur le chemin de Béthanie.

En ce qui concerne la programmation des fêtes du 100^e, seule la cérémonie d'ouverture, la messe des défunts et le lancement de l'album ont pu être tenus, toutefois les membres du conseil municipal ainsi que ceux du comité organisateur du 100^e ont décidé de reporter les autres activités à l'année prochaine lorsque les autorités compétentes auront autorisé ce genre de rassemblements. Pour de plus amples informations, je vous invite à lire les articles concernant le 100^e dans cette édition.

En mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil, je vous souhaite de rester en santé et de profiter des bons moments que la vie vous offre. Pour terminer, je vous invite à suivre les consignes sanitaires émises par notre gouvernement. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Bien à vous,

Boniface Dalle-Vedove, maire



Rivière Noire au Vignoble Coteau des Artisans.

TABLE DES MATIÈRES

Infos municipales	2
Nouvelles du conseil	3-8
Assemblées durant la pandémie	8
Coronavirus / Covid-19	9
Tableau d'affichage électronique	10
Réaménagement des boîtes postales	11
Nouvelles pancartes de la municipalité	12
Environnement	13
100 ^e anniversaire de Béthanie	14-17
Société d'histoire Haute-Yamaska	17
Vignoble Coteau des artisans	18
Communautaire	19
Zone culture	19
Origine des expressions québécoises	19
Vos animaux	20
Commanditaires	20-24

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal



Boniface Dalle-Vedove
Maire

Béthanie
Grandeur nature



Bernard Demers
Conseiller n°1



Michel Demers
Conseiller n°2



Ghislain Privé
Conseiller n°3



Yves Guillemette
Conseiller n°4



Josée Roy
Conseillère n°5



Michel Côté
Conseiller n°6

Coordonnées:

1321, Chemin Béthanie,
Béthanie (Québec) J0H 1E1
Téléphone : 450 548-2826
Courriel: bethanie@cooptel.qc.ca
Site Internet: www.municipalitedebethanie.ca

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

BUREAU MUNICIPAL

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR 2020

Lundi et mardi 8h30 à 12h et 13h à 17h
Mercredi et jeudi; 9h à 12h, 13h à 17h
Vendredi fermé

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour le congé de l'Action de grâce lundi le 12 octobre.

Merci pour votre usuelle collaboration.



BOTTIN DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comité des loisirs de Béthanie

Le nouveau comité des loisirs est constitué de :

M. Richard Côté	Président
Mme Lucille Brin	Vice-présidente
Mme Monique Côté	Secrétaire
Mme Lise Lapointe-Brin	Trésorière

Sans oublier les bénévoles qui sont toujours très actifs et très appréciés.

Cuisine collective

Mme Anouk Haman Champigny, responsable des groupes 450-546-7332 #232

Conseil municipal

M. Boniface Dalle-Vedove	Maire	450 522-7600
M. Bernard Demers	Conseiller # 1	450 548-2873
M. Michel Demers	Conseiller # 2	450 532-2402
M. Ghislain Privé	Conseiller # 3	450 539-4611
M. Yves Guillemette	Conseiller # 4	450 548-5588
Mme Josée Roy	Conseillère # 5	450 775-7913
M. Michel Côté	Conseiller # 6	819 858-2830

Administration municipale

M. Robert Désilets	Direction générale	450 548-2826
Marilou Landry	Adjointe administrative	450 548-2826
Mme Monique Lassonde	Préposée à l'entretien ménager	819 858-2830
M. Vincent Cordeau	Inspecteur en bâtiments	450 548-2826
M. Paul Lussier	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	450 548-2826 Cell.: 450 776-5693
M. Yvon Thomas	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	450 548-2826 Cell.: 450 521-5658

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«L'Écho» est publié à tous les 3 mois et est distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: bethanie@cooptel.qc.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450 548-2826

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Les séances ordinaires se tiendront le 2^e lundi du mois à 19h30 sauf exception (*)

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| • Mardi 7 janvier | • Lundi 8 juin | • Lundi 9 novembre |
| • Lundi 3 février ** | • Lundi 13 juillet | • Lundi 7 décembre |
| • Lundi 9 mars | • Lundi 10 août | • Mardi 8 décembre ** |
| • Mardi 14 avril ** | • Mardi 8 septembre ** | |
| • Lundi 11 mai | • Mardi 13 octobre ** | |



TENUE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL EN PÉRIODE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Depuis le printemps dernier, afin de respecter les consignes sanitaires, les membres du conseil siègent en grande partie de leur résidence par visioconférence. Bien que cette situation dure depuis près de 6 mois, au moment d'écrire ces notes les autorités gouvernementales viennent de déclarer une nouvelle période de confinement pour les 28 prochains jours, ce qui nous mènera à la fin du mois d'octobre.

Afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de Béthanie de nous faire part de leurs questions lors des séances ordinaires du conseil, les membres du conseil ont mis en place la procédure ci-jointe.

Toutefois, si vous avez des questions sur les activités municipales, nous vous invitons à contacter le personnel administratif sur les heures normales du bureau, vos demandes seront alors traitées normalement. Au besoin, nous vous rappelons qu'il vous est toujours possible de contacter l'un des membres du conseil municipal.

Nouvelles consignes pour les questions à poser lors des séances ordinaires du conseil en période de pandémie

En cette période de pandémie de la COVID-19, afin de minimiser les risques sanitaires, les séances du conseil sont

tenues par visioconférence jusqu'à nouvel ordre.

Pour les citoyens qui désirent poser des questions lors des séances ordinaires du conseil mensuel, veuillez nous faire parvenir vos questions par écrit à l'attention du conseil municipal par le biais du bureau municipal. Voir le calendrier des séances dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la municipalité.

Nous nous excusons pour ces inconvénients et vous remercions pour votre compréhension.

Bien à vous,
Boniface Dalle-Vedove, maire

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2020

Le 13 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 13 juillet 2020 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h26, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

Monsieur Dalle-Vedove précise que ; **le Conseil se réunit à huis clos, en vidéoconférence, en application des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la (Covid-19).**

070-07-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Bernard Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté ;

1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2020

071-07-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2020

Sur la proposition de : Michel Demers

Appuyé par : Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

072-07-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de juin 2020.

073-07-2020 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2020

Sur la proposition de : Bernard Demers

Appuyé par : Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juin 2020 totalisant 23 592,24\$

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

074-07-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2020

Sur la proposition de : Michel Côté

Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés :

7.3 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

074-07-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2020

Sur la proposition de : Michel Côté

Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés pour un montant de 86 317,90\$

7.4 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.4.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 JUIN 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 juin 2020 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 19 333,36\$.

7.4.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 JUIN 2020 lequel démontre des revenus de 464 121,36\$ et des dépenses de fonctionnement de 265 505,46\$.

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de juin 2020

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 259-020 RÉDUISANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN MOUTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE ;

075-07-2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT 259-020 RÉDUISANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN MOUTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE ;

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Règlement numéro 259-20

Réduisant la limite de vitesse sur le chemin Mouton sur le territoire de la municipalité de Béthanie

Préambule

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a reçu le 24 mai dernier, une lettre adressée au maire, demandant une réduction de la vitesse sur le chemin Mouton afin d'assurer leurs sécurités ainsi que celle de leurs enfants;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a pris connaissance de cette lettre, a analysé la situation et désire y donner suite avec des actions concrètes;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maxi-

male des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Michel Côté lors d'une séance du conseil tenu le 8 Juin 2020 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 063-06-2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Michel Côté

Appuyé par : Ghislain Privé

et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 259-20 réduisant la limite de vitesse sur le chemin Mouton sur le territoire de la municipalité de Béthanie».

Article 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- Excédant 40 km/h sur le chemin Mouton

Article 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de la voirie de la municipalité;

Article 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 11 août 2020.

ADOPTÉ À BÉTHANIE, LE 13 JUILLET 2020.

Robert Désilets,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove,
Maire

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

Le conseil prend acte des commentaires de l'inspecteur émis dans son rapport de juin 2020.

Le 10 août 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 10 août 2020 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h40, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

Monsieur Dalle-Vedove précise que ; le Conseil se réunit à huis clos, en vidéo-conférence, en application des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la (Covid-19)

077-08-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants ; 9.3 Augmentation des travaux prévus sur le chemin Derome et 11.1 Dossier atelier du loisir enr. – autorisation à la tenue d'événements;

078-08-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

7.5 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de juillet 2020.

079-08-2020 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2020

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Madame Josée Roy

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juillet 2020 totalisant 81 487,94\$

7.6 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

080-08-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2020

Sur la proposition de : Madame Josée Roy

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés au montant de 133 019,33\$.

À 19h40, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

7.6.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 juillet 2020 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 8 975,92\$

7.6.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 juillet 2020 lequel démontre des revenus de 465 880,65\$ et des dépenses de fonctionnement de 356 963,54\$.

9.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.2 OCTROI CONTRAT PAVAGE 2020 SUITE À L'OUVERTURE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DU 30 JUIN 2020 ;

081-08-2020 OCTROI CONTRAT PAVAGE 2020 SUITE À L'OUVERTURE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DU 30 JUIN 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie avait ciblé différents projets de pavage pour l'année 2020 lors de la présentation de son budget;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres par invitation le 30 juin dernier pour la réalisation des travaux de pavage pour l'année 2020 ;

ATTENDU QU'après discussion et pour des raisons budgétaires, le conseil de la municipalité de Béthanie a décidé de retirer de la soumission les items 1.1, 1.2 et 1.3 concernant le pavage de l'intersection du 4e Rang et du chemin Béthanie ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie octroie le contrat des travaux de pavage pour l'année 2020 à la firme Sintra Inc. (Montérégie-Rive Sud.) mais en y retirant les items 1.1, 1.2 et 1.3 de leur soumission et portant le coût des travaux à un montant de 39 174,96\$ plus les taxes applicables

9.3 AUGMENTATION DES TRAVAUX PRÉVUS SUR LE CHEMIN DEROME ;

082-08-2020 AUGMENTATION DES TRAVAUX PRÉVUS SUR LE CHEMIN DEROME ;

ATTENDU QUE des travaux étaient prévus pour la réfection du chemin Derome sur une longueur de 300 mètres lors de la présentation du budget 2020 ;

ATTENDU QUE des averses de pluies abondante sur une courte période ont provoqué de l'érosion de la fondation de la route de façon importante nécessitant des réparations sur une plus grande surface que ce qui était prévu lors du budget 2020 soit environ 800 mètres;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise son directeur général à procéder aux travaux de réfection nécessaire pour la sécurité des citoyens et automobilistes.

10.2 REMPLACEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES BOÎTES POSTALES SUR LE SITE DE L'HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE;**083-08-2020 REMPLACEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES BOÎTES POSTALES SUR LE SITE DE L'HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE;**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité dans son désir de rénovation du site de l'hôtel de ville et du centre communautaire souhaite le remplacement et réaménagement des boîtes postales déjà existantes ;

ATTENDU QUE le directeur général a fait une demande en ce sens auprès de poste Canada et a obtenu leur accord ;

ATTENDU QUE la livraison et l'installation des boîtes postales seront à la charge de poste Canada et que l'excavation et la mise en place de la plateforme en gravier seront à la charge de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le déneigement de l'accès aux boîtes postales en période hivernale sera aussi à la charge de la Municipalité ;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Béthanie accepte l'entente avec poste Canada conclue avec son directeur général.

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION DU PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE ;**084-08-2020 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION DU PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE ;**

ATTENDU QU'avec l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique, le conseil de la municipalité de Béthanie désire améliorer la communication avec ses citoyens;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique viendra pallier aux heures d'ouverture du bureau

concernant les besoins d'informations de la population;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a été acceptée dans un programme d'aide dans le cadre de projet structurant (FSPS) à la MRC D'Acton concernant ce projet pour un montant de 15 000,00\$;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Madame Josée Roy

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise le paiement pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique à l'entreprise Lumicom Inc. au montant de 34 040,00\$ plus les taxes applicables tel que l'offre présentée ;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie applique à la réduction de ce paiement la subvention de 15 000,00\$ accordée dans le cadre de projet structurant (FSPS) administré par la MRC D'Acton.

QUE l'excédant de 21 262,68\$ des sommes financées nécessaires à la réalisation de ce projet soient prises à même les surplus accumulés ;

11 LOISIRS ET CULTURE;

Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove informe le conseil municipal que le lancement de l'Album du 100^e se fera le samedi 29 août prochain à 13 heures. Monsieur Dalle-Vedove invite les gens à venir acheter leur album au centre communautaire à 14 heures immédiatement après le lancement.

11.1 DOSSIER ATELIER DU LOISIR ENR. – AUTORISATION À LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS;**085-08-2020 DOSSIER ATELIER DU LOISIR ENR. – AUTORISATION À LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS;**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée par les propriétaires de l'Atelier du loisir Enr. concernant la tenue d'événements pour la période allant du 7 août 2020 au 1er novembre 2020;

ATTENDU le dépôt du plan de reprise des activités au site principal sis au 1801 chemin de Béthanie ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a analysé l'ensemble de la demande conformément à l'article 8.4 du règlement de zonage

numéro 123-02;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie permette la réalisation d'événements pour la saison estivale pour la période s'étalant du 7 août au 1^{er} novembre 2020.

QUE le conseil rappelle aux demandeurs qu'ils doivent se conformer en tout temps aux consignes émises par les instances sanitaires et gouvernementales dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie demande que chaque événement réalisé ne dépasse pas la période maximale de 10 jours prévue à l'article 8.4 du règlement numéro 123-02 Règlement de zonage.

Le 8 septembre 2020**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 8 septembre 2020 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.**

Monsieur Dalle-Vedove précise que ; le Conseil se réunit à huis clos, en vidéoconférence, en application des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la (Covid-19)

088-09-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyée par : Madame Josée Roy

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 AOÛT 2020 soit adopté tel que présenté.

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2020;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes comptes et des salaires nets payés pour le mois d'août 2020

089-09-2020 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2020;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyée par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d'août 2020 totalisant 118 931,66\$

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2020;

090-09-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2020

Sur la proposition de: Monsieur Yves Guillemette

Appuyée par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés totalisant 127 854,03\$

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2020

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 août 2020 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 8 370,73\$

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2020

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 août 2020 lequel démontre des revenus de 495 682,39\$ et des dépenses de fonctionnement de 412 570,33\$

7.4 CAIN LAMARRE (AVOCAT) OFFRE DE SERVICE 2021;

091-09-2020 CAIN LAMARRE (AVOCAT) OFFRE DE SERVICE 2021;

ATTENDU QUE la municipalité désire être associée à une firme d'avocat pour ces services professionnels de conseillers juridiques pour l'année 2020 ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le maire et le directeur général à recourir aux services du cabinet CAIN LAMARRE, conseillers juridiques, au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 selon les termes de l'offre de service soumise le 17 août 2020.

8.2 LICENCE POUR CHIEN (LOI PROVINCIALE 1162-2019 EFFECTIVE LE 3 MARS 2020)

Le directeur général & secrétaire-trésorier informe le conseil municipal de l'obligation de la municipalité face à la loi provinciale 1162-2019 effective depuis le 3 mars 2020, concernant les licences pour chiens et qu'un avis général sera posté à la population.

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM)

Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove informe le conseil municipal au sujet du prochain budget de la RIAM ainsi que du prochain débat concernant l'écocentre de Saint-Hyacinthe.

092-09-2020 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020;

ATTENDU QUE l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

ATTENDU QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la

quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de: Monsieur Bernard Demers

Appuyée par : Madame Josée Roy

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Béthanie proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

QUE le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9.3 QUADRA ENVIRONNEMENT – CONTRÔLE DE LA BERCE DU CAUCASE;

Le directeur général & secrétaire-trésorier informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de Quadra Environnement en lien avec le contrôle de la berce du Caucase.

10.2 DOSSIER ÉGLISE – SITE PATRIMONIAL;

093-09-2020 DOSSIER ÉGLISE – SITE PATRIMONIAL;

ATTENDU QUE le pouvoir de citation de la Municipalité en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE cette propriété présente un intérêt patrimonial historique, emblématique, architectural et urbanistique pour la Municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE depuis sa construction en 1917, en plein cœur du village, l'ancienne propriété du clergé constitue un héritage culturel et communautaire lié à l'histoire de la municipalité de Béthanie.

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de la Municipalité de Béthanie de conserver l'intégralité de l'église : son revêtement en papier brique, son clocher, son parvis ainsi que l'aménagement du terrain;

ATTENDU QU'un avis de motion quant à la présentation d'un projet de règlement numéro 250-18 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain sis au 1376 chemin de Béthanie à

Béthanie a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Béthanie tenue le 12 novembre 2018;

ATTENDU QU' un avis spécial a été transmis le 20 novembre 2018 au propriétaire concerné au sujet de cette démarche de citation de biens patrimoniaux l'avisant de la tenue d'une séance spéciale du Comité consultatif d'urbanisme de Béthanie aux fins de recevoir tout avis ou commentaire sur ce projet de citation;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue à ces fins par le Comité consultatif d'urbanisme le mardi 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du CCU lors de la rencontre du 15 janvier 2019, le conseil municipal de Béthanie déclare la volonté de conserver certains éléments patrimoniaux de l'intérieur de l'église;

ATTENDU QUE le règlement numéro 250-18 portant sur la citation comme bien Patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain sis au 1376 chemin de Béthanie à Béthanie a été adopté par le conseil municipal le 11 février 2019;

ATTENDU QU'une visite de l'église a eu lieu le 27 août 2019 en présence du propriétaire monsieur Gilles Brophy, le conseiller municipal monsieur Bernard Demers et l'architecte monsieur Maxime Riopel;

ATTENDU QUE L'Architecte monsieur Maxime Riopel a déposé son rapport d'évaluation du bâtiment le 14 octobre 2019 et tire la conclusion que le bâtiment a été longuement négligé et que son état est assez préoccupant;

ATTENDU QUE le propriétaire ne démontre aucune collaboration avec le conseil municipal afin d'engager des travaux suivant les recommandations du rapport de l'architecte émis le 14 octobre 2019;

ATTENDU QU'une rencontre avec monsieur Brophy a été demandé pour le lundi 27 juillet à 13h30 à l'hôtel de ville de Béthanie, rencontre dont monsieur Brophy ne s'est pas présenté;

ATTENDU QUE compte tenu de l'absence de monsieur Brophy à la demande de rencontre du 27 juillet 2020, un avis de convocation pour une autre rencontre, programmé pour le mardi 4 août 2020 à 13h30 a été acheminé à monsieur Brophy;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du mardi 4 août 2020, le propriétaire de l'Église monsieur Gilles Brophy a quitté la réunion lors de l'item 4 de l'ordre du jour, point faisant un rappel du rapport de l'architecte et ce sans aucun respect de la municipalité et des gens présent lors de cette réunion;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de faire appel à son bureau d'avocat Cain Lamarre pour la suite des choses;

ATTENDU QUE le bureau d'Avocats Cain Lamarre a fait parvenir ses recommandations face à la situation de non collaboration du propriétaire de l'église dans ce dossier de site patrimonial;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate son bureau d'Avocats Cain Lamarre dans un premier temps afin de signifier une mise en demeure au propriétaire de l'Église monsieur Gilles Brophy avec orientation du recours pénal;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie met sur pied un comité formé du conseiller monsieur Bernard Demers et du conseiller monsieur Yves Guillemette pour le suivi de ce dossier .

10.3 DOSSIER DANIEL MARQUIS;

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose une correspondance du bureau avocat Cain Lamarre concernant l'avancement des travaux dans le dossier de monsieur Daniel Marquis.

11.1 RETOUR SUR LE LANCEMENT DE L'ALBUM 100^e ANNIVERSAIRE;

11.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE LA GROSSE LANTERNE 2020 – ÉVÈNEMENT LES PETITES LANTERNES;

094-09-2020 DEMANDE D'AUTO- RISATION DE LA GROSSE LANTERNE 2020 – ÉVÈNEMENT LES PETITES LANTERNES;

ATTENDU QUE la Grosse Lanterne demande l'autorisation au Conseil municipal de Béthanie pour la tenue de son événement LES PETITES LANTERNES qui aura

lieu du samedi 19 septembre au dimanche 20 septembre 2020 sur la propriété du 1801 chemin de Béthanie;

ATTENDU QUE La Grosse Lanterne souhaite présenter des spectacles de musique actuelle en plein air;

ATTENDU QUE cet événement éco-responsable pour les jeunes adultes met de l'avant la bonne bouffe, notamment à partir de produits locaux, des éclairages mettant en valeur le site naturel ainsi qu'un volet camping.

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie désire autoriser cet événement, mais à certaines conditions;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la tenue de l'événement LES PETITES LANTERNES du 19 au 20 septembre 2020 avec les conditions suivantes ;

QUE le conseil rappelle aux demandeurs qu'ils doivent se conformer en tout temps aux consignes émises par les instances sanitaires et gouvernementales dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

QUE La Grosse Lanterne obtienne les autorisations nécessaires auprès des instances concernées, dont la Sûreté du Québec, le ministère des Transports du Québec, les premiers répondants, le service des incendies, etc ;

QUE tous les frais relatifs à une situation d'urgence soient: l'intervention des pompiers, de la police, du service des premiers répondants ou tout autre service soit remboursé par La Grosse Lanterne ou le propriétaire du 1801 chemin de Béthanie ;

QUE la Municipalité de Béthanie exige le remboursement de tous les frais occasionnés par la tenue de cet événement advenant un débordement que ce soit sur la propriété ou à l'extérieur de la propriété du 1801, chemin de Béthanie ;

QUE le Conseil municipal autorise La Grosse Lanterne à émettre une réduction des décibels au-delà de 23 heures pour cet événement selon en fonction de leur demande.

SYSTÈME D'ALERTE RÉGIONALES ET D'INTERVENTION GRADUELLE À 4 PALIERS

Respect des mesures de base en tout temps pour les 4 paliers d'alerte



- > Distanciation physique
- > Port du couvre-visage
- > Étiquette respiratoire
- > Lavage des mains
- > Pratiques alternatives pour les salutations

PALIER 1 D'ALERTE

PALIER 1
Vigilance
Mesures de base

Maintien des activités en respectant les mesures de base et application de mesures spécifiques, s'il y a lieu.

Appelle à la vigilance constante qui est requise dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il correspond à une transmission faible dans la communauté, et exige le respect des mesures de base mises en place dans l'ensemble des milieux (distanciation physique, étiquette respiratoire, lavage des mains, etc.). Des mesures spécifiques peuvent également s'appliquer à certaines activités ou certains milieux.

PALIER 2
Préalerte
Mesures de base renforcées

Maintien des activités en respectant les mesures de base et application de mesures spécifiques, s'il y a lieu.

S'impose lorsque la transmission commence à s'accroître. Les mesures de base sont alors renforcées et davantage d'actions sont déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Par exemple, davantage d'inspections peuvent être réalisées et un plus grand contrôle de l'achalandage peut être fait dans certains lieux de manière à faciliter la distanciation physique.

PALIER 3
Alerte modérée
Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé.

Introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.

PALIER 4
Alerte maximale
Mesures maximales

Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment.

Applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.



FACTEURS ORIENTANT LE CHOIX DU PALIER

	PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3	PALIER 4
1	SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE			
2	CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION			
3	CAPACITÉ DU SYSTÈME DE SOINS			

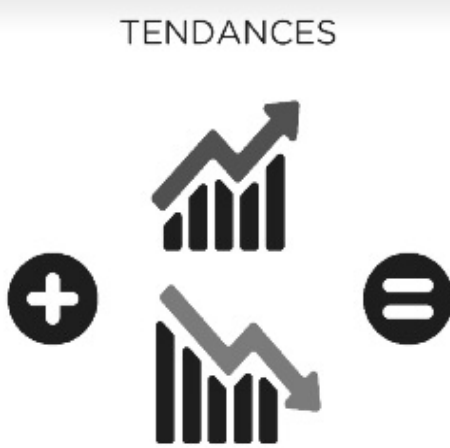


TABLEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

Ayant toujours le souci de bien informer nos concitoyens en temps réel, le conseil municipal a donné son aval pour l’achat et l’installation d’un tableau électronique à la fine pointe de la technologie. Suite au processus de soumissions sur invitation, c’est la firme Lumicom qui s’est vue accordée le contrat pour la fourniture et l’installation du tableau électronique de dimensions de 4 pieds par 6 pieds au coût de 35 000\$ avant taxes. La municipalité a reçu un coup de pouce de la MRC d’Acton par le Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) au montant de 15 000\$, la balance a été payée à même le surplus accumulé.

Avec ce nouvel outil d’information, nous serons en mesure de renseigner la population plus rapidement en toutes occasions. Madame Marilou Landry, adjointe administrative à la municipalité ayant reçu la formation pour la programmation des messages, sera responsable de la mise à jour de l’information affichée sur le tableau électronique



BOITES POSTALES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre des festivités du 100^e de Béthanie, le conseil municipal a mis en marche plusieurs projets d'embellissement du territoire pour souligner cet événement unique. Parmi ces projets, on y retrouvait le réaménagement des boîtes postales au centre communautaire et c'est avec la complicité de notre directeur général M. Robert Désilets, que ce projet a pu voir le jour et ce, sans avoir eu à déboursier aucune somme pour l'ensemble du projet!

Au début, nous voulions remplacer ces boîtes postales vieillissantes par des boîtes postales de nouvelle génération puis nous en avons profité pour les relocaliser hors de la voie principale du chemin de Béthanie par mesure de sécurité en les installant sur la propriété du centre communautaire.

Nous tenons à remercier les résidents utilisateurs de ces boîtes postales pour leur collaboration à ce projet.

Boniface Dalle-Vedove, maire



Ancien emplacement avec diverses boîtes postales



Nouvel emplacement du côté sud du centre communautaire



Nouvelles boîtes postales fournies sans frais par Postes Canada

On continue de se protéger!



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos déplacements

Votre gouvernement

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

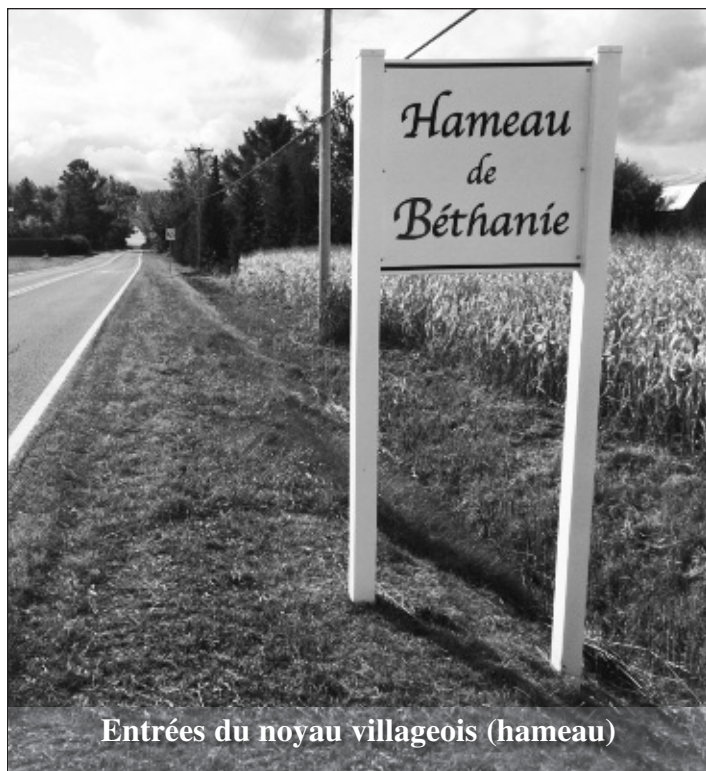
Québec

NOUVELLES PANCARTES DE LA MUNICIPALITÉ

Toujours dans le cadre du 100^e de notre municipalité, un comité ad-hoc formé des conseillers MM. Yves Guillemette et Bernard Demers ainsi que du maire ont travaillé au cours de la dernière année à la révision de la signature de la municipalité. En collaboration avec Mme Annie Beauchemin de la firme Vision Graphique, plusieurs concepts ont été élaborés et finalement le choix s'est arrêté sur une structure avec des tubes carrés en aluminium blanc recouvrant les tuteurs métalliques ainsi que des pancartes en aluminium avec le nouveau logo épuré de Béthanie. Un petit «logo» a été ajouté au dessus des pancartes aux entrées principales afin de souligner le 100^e anniversaire de notre communauté.



Entrées secondaires



Entrées du noyau villageois (hameau)



Entrées principales



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE
RÉDUCTION
DES DÉCHETS

DU 19 AU 27 OCTOBRE

ENSEMBLE,
NOUS POUVONS FAIRE LA DIFFÉRENCE

- ✓ REPENSER NOTRE CONSOMMATION
- ✓ REFUSER CE DONT ON N'A PAS BESOIN
- ✓ RÉDUIRE NOS ACHATS
- ✓ ACHETER EN VRAC
- ✓ ACHETER USAGÉ
- ✓ ÉCHANGER ET RÉPARER
- ✓ RECYCLER ET COMPOSTER

www.riam.quebec / 450-774-2350

MOT DU PRÉSIDENT DU 100^e DE BÉTHANIE ET DU MAIRE

Le 29 août dernier avait lieu le lancement officiel de l'album souvenir du 100^e de notre municipalité. La cérémonie s'est déroulée en présence de nos dignitaires, Mme Nathalie Benoît (en remplacement du ministre M. André Lamontagne), M. Simon-Pierre Savard Tremblay député fédéral de St-Hyacinthe-Bagot ainsi M. le curé Paré de la paroisse Sainte-Famille de Valcourt et la doyenne de Béthanie Mme Simone Brin. Entouré des membres du comité organisateur des fêtes du 100^e, les membres du comité de l'album ont procédé au dévoilement de cet ouvrage d'une qualité exceptionnelle.

Après la cérémonie, soit de 14h à 16h, les membres du comité de l'album ainsi que ceux du comité des finances ont accueilli les gens venu prendre possession des albums qu'ils

avaient réservé alors que d'autres personnes se sont présentées pour en acheter pour eux et leurs familles. Nous avons aussi profité de cet événement pour lancer la vente de vin «La cuvée du centenaire de Béthanie» produit au vignoble Coteau des Artisans, propriété de Karine Lamoureux et de Jocelyn Deslandes, que nous remercions pour leur initiative.

Ce fut un réel succès, nous tenons à féliciter et surtout à remercier les membres du comité de l'album, Mme Huguette Desmarais, Mme Jacinthe Demers-Bonin, Mme Lise Lapointe-Brin et M. Claude Demers pour l'élaboration de cet album souvenir du 100^e de Béthanie. Grâce à leurs recherches et leur ténacité, les informations recueillies auprès de la Société d'histoire de la Haute-Yamaska et surtout les textes et photos fournies par les

familles ayant vécu au fil des 100 dernières années en ont fait un bouquin d'une valeur inestimable et un héritage sans prix.

En terminant, nous voulons remercier les membres du comité organisateur pour leur support et leur présence tout au cours de la dernière année. Nous désirons aussi remercier les bénévoles qui ont aidé à l'organisation de cette journée ainsi que nos commanditaires qui ont contribué financièrement au succès de ces festivités.

Bien à vous,

Yvon Blanchard

Président du comité du 100^e

Boniface Dalle-Vedove

Maire de la municipalité de Béthanie



MOT DE PRÉSENTATION POUR LE LANCEMENT DU LIVRE



Nous tenons à préciser que nous ne sommes ni historiens ni écrivains, mais nous sommes heureux de vous présenter avec fierté, ce livre que nous avons cogité pendant près d'un an, en unissant les forces et les ressources de chaque personne de l'équipe.

Le voilà enfin : Béthanie, au fil des ans 1920-2020 qui raconte notre histoire à nous, notre patrimoine et notre culture. L'album comprend les 2 volets suivants : le volet historique et le volet familial.

Dans la partie historique, au niveau municipal et scolaire, nous avons consulté les procès-verbaux archivés à la Société d'Histoire de la Haute-Yamaska et ceux de la municipalité.

Au niveau paroissial, Mme Moreau de la paroisse Sainte-Famille nous a épaulés. Nous avons bénéficié des documents préparés jadis, par Huguette Desmarais et ceux de Louise Norris pour le cimetière méthodiste.

Au niveau de la vie économique et socio-culturelle, vous constaterez l'évolution de la société au niveau de l'agriculture, des moyens de transport et des communications. La consultation des archives des Loisirs de Béthanie nous a permis de retracer l'évolution des loisirs. L'hommage à Lucille Blanchette préparé par Jeannine Roux relate l'implication des femmes, toujours très actives dans la vie économique et familiale.

Dans le volet familial, vous pourrez découvrir l'histoire de plusieurs familles fondatrices et connaître leurs descendants. Vous serez à même de constater que le vécu des familles enrichit le portrait, chacune apportant un éventail de profils différents parfois au niveau généalogique, à d'autres moments, en décrivant comment la vie se déroulait à l'époque relatée. Grâce aux témoignages des familles demeurant actuellement à Béthanie, nous pouvons constater qu'il fait bon de vivre à Béthanie.

Au niveau pratique, toutes les références, les crédits et descriptions photographiques se retrouvent au niveau de l'annexe. Vous remarquerez que certaines photos que vous nous avez fournies ne sont pas présentes, lorsque l'espace manquait dans la ou les pages, nous avons privilégié les photos en lien avec le texte et les familles, avant les maisons ou les bâtiments.

Nous remercions M. le maire, les élus, ceux qui travaillent à la municipalité et tous les membres du grand comité du 100^e pour leur confiance et leur soutien tout au long du projet.

Un grand merci :

à Guy Litalien pour son assistance technique,

à Diane Lequin, correctrice et auteure du texte de Pépère et Mémère Télès,

aux infographes : Brenda, Élisa, Julietta et Gabrielle qui malgré la pandémie et l'arrêt de

leur stage, ont repris en main le projet de mise en page et l'ont rendu à terme avec brio.

Merci aux familles participantes qui nous ont fourni généreusement leur vécu familial et leurs photos. Finalement, ce livre est d'abord et avant tout un hommage à tous les ancêtres et bâtisseurs : à nos grands-mères, grands-pères, mères et pères.

Nous avons été émus et ravis par toutes nos découvertes. Nous vous présentons humblement le fruit de notre travail. Cet album devient le coffre-fort de nos souvenirs et le gardien de notre histoire.

Nous sommes désolés pour les omissions ou les oublis qui se sont involontairement glissés. Nous concluons en vous disant : C'est beau chez nous !

Hommage à notre doyenne

Aujourd'hui, nous sommes choyés par la présence de Simone Norris Brin, la doyenne de la municipalité de Béthanie. Simone, c'est avec un grand plaisir que nous vous remettons l'album : Béthanie au fil des ans. Longue vie et bonheur à notre doyenne !

Jacinthe Demers
Huguette Desmarais
Claude Demers
Lise Lapointe Brin

LE CENTENAIRE DE BÉTHANIE SOULIGNÉ AVEC FIERTÉ



Article parut le 2 septembre 2020 dans le journal La Pensée de Bagot LANCEMENT D'UN ALBUM SOUVENIR

Par: Alain Bérubé

Le comité organisateur du centenaire de Béthanie a procédé, samedi au Centre communautaire, au lancement de l'album souvenir. De gauche à droite : Claude Demers, Huguette Desmarais, le maire Boniface Dalle-Vedove, Lise Lapointe-Brin, Pierre Demers, Simone Norris Brin (doyenne de Béthanie), Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot, Jacinthe Demers-Bonin et Yvon Blanchard, président du comité du centenaire. (photo Guy Litalien)

Bien que certaines activités aient été reportées à l'an prochain à cause de la pandémie de COVID-19, le comité organisateur du centenaire de Béthanie a lancé avec bonheur, samedi après-midi, son album souvenir.

Ce livre fort étoffé propose, sur 263 pages, un survol complet de l'histoire de ce petit village d'un peu plus de 300 habitants, qui a comme devise « Une municipalité grandeur nature ».

Cet hommage aux ancêtres et aux bâtisseurs de Béthanie présente également le portrait de plusieurs familles vivant actuellement dans le village.

« Cet album souvenir a été conçu, au cours de la dernière année, par une équipe chevronnée. Je profite du moment pour les remercier et c'est avec plaisir que je vous présente ces mordus de l'histoire de chez nous, soit Huguette Desmarais, Jacinthe Demers Bonin, Lise Lapointe-Brin et Claude Demers. On peut les applaudir pour la qualité de cet ouvrage historique! », a déclaré le maire Boniface Dalle-Vedove lors du lancement.

Le maire de Béthanie a d'ailleurs souligné, de manière générale, l'implication de plusieurs citoyens dans l'élaboration de la programmation du centenaire.

« C'est une belle surprise d'avoir pu rassembler plus de 400 personnes lors du brunch tenu en mars. La pandémie nous a joué de mauvais tours, mais on pourra au moins célébrer durant deux ans », dit-il avec humour.

Le président du comité organisateur, Yvon Blanchard, est très fier du résultat final.

« C'est pour moi une œuvre d'art, qui représente la symphonie de l'histoire de Béthanie. Je remercie chaleureusement notre maire qui, pour ce magnifique projet, a été l'étincelle allumant le feu », a-t-il imaginé.

Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, a salué « la générosité et le dynamisme de la communauté de Béthanie ». De son côté, Nathalie Benoit, attachée politique d'André Lamontagne, député de Johnson, a exprimé son coup de cœur pour « ce village très actif et attachant ».

Pour en savoir plus ou pour réserver une copie du livre, composer le 450 548-2826 ou bethanie@cooptel.qc.ca.

La Municipalité de Béthanie tient à remercier la MRC d'Acton pour sa contribution par le biais du Fonds des soutiens aux projets structurants, pour un montant maximal de 4000 \$, pour le brunch et le lancement du livre.

PROGRAMMATION DES FÊTES DU 100^e DE BÉTHANIE

DIMANCHE 1^{er} MARS 2020	Cérémonie d'ouverture des festivités du 100 ^e , brunch cabane à sucre	RÉALISÉE
SAMEDI 18 JUILLET 2020	Souper table champêtre au Vignoble Coteau des Artisans	REPORTÉ AU 19 JUILLET 2021
DIMANCHE 19 JUILLET 2020	Messe des défunts et hommage aux bâtisseurs	MESSE DES DÉFUNTS RÉALISÉE
SAMEDI 15 AOÛT 2020	Méchoui du 100 ^e de Béthanie	REPORTÉ EN 2021
SAMEDI LE 29 AOÛT 2020	Cérémonie du lancement de l'album souvenir	RÉALISÉE
SEPTEMBRE 2020	Inauguration de la Halte-rivière	REPORTÉE EN 2021
SAMEDI 24 OCTOBRE 2020	La soirée Canadienne à Béthanie	REPORTÉE EN 2021
DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2020	Brunch de Noël du 100 ^e	À CONFIRMER
FÉVRIER 2021 (à confirmer)	Fête des neiges du 100 ^e	À CONFIRMER
SAMEDI 13 FÉVRIER 2021 (à confirmer)	Cérémonie de clôture des festivités du 100 ^e , souper St-Valentin	À CONFIRMER

N.B. : il est possible que certaines activités soient reportées ou annulées selon les directives des instances supérieures du Québec et du Canada.
Révision du 30 septembre 2020

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA



La SHHY remercie le comité organisateur du centenaire de Béthanie de lui avoir remis un exemplaire du livre «Béthanie au fil des ans (1920-2020).» Nous sommes fiers d'avoir collaboré avec le comité en leur ouvrant nos archives à des fins de recherche. Encore bravo aux citoyens de Béthanie pour ce magnifique ouvrage !

DES NOUVELLES DU VIGNOBLE...



C'est avec grand bonheur que nous terminons notre deuxième saison d'ouverture...

L'année fût bien différente que celle que nous avons prévue mais, elle nous aura permis de nous faire connaître partout au Québec.

Avec l'annulation de tous les Vindredis et le report de tous les événements prévus en 2020, nous avons décidé de démarquer les points de vente. En quelques semaines, c'est plus de 40 boutiques et épicerie fines qui ont demandé à vendre nos vins, en plus de près de 10 restaurants dont un Relais et Château!

Une vingtaine de villes à travers le Québec ont maintenant les vins du vignoble de Béthanie à

vendre sur leurs tablettes. Nous avons aussi participé à notre premier concours avec nos deux vins en Amphore, le blanc et le rouge.

La Coupe des Nations 20e édition a décerné une médaille d'Or à notre Amphore Rouge et une médaille d'Argent à notre Amphore blanc. Nous en sommes très heureux et fiers!

Comme vous le savez, l'été fût chaud et sec, exactement ce que les vignes préfèrent, c'est donc des raisins d'une grande qualité et d'une maturité parfaite qui fermentent présentement dans notre salle de chais. La cuvée 2020 s'annonce excellente! Nous aurons d'ailleurs une nouveauté, un vin en amphore du cépage Baco Noir, une exclusivité au Québec!

La Cuvée du Centenaire en blanc et en rouge est encore disponible en boutique, n'hésitez pas à venir acheter ce délicieux souvenir du 100e anniversaire de Béthanie...

Présentement, Amphore Blanc 12 mois et Amphore Rouge 12 mois sont disponibles, ainsi que le Réserve Rouge, L'Artisan Rouge et Le Bonheur c'est maintenant. Nos trois autres vins sont épuisés.

Nous souhaitons ardemment vous revoir sur notre terrasse le printemps prochain au son de la musique de nos chansonniers...on croise nos doigts fort fort fort! **Bon hiver!**

Jocelyn Deslandes et Karine Lamoureux



OR
Amphore Rouge



ARGENT
Amphore Blanc

AVIS IMPORTANT à tous les citoyens de Béthanie et des environs

ENCAN À BÉTHANIE

Afin de respecter les consignes émises par nos gouvernements, nous vous confirmons que **les soirées d'encan sont annulées jusqu'à nouvel ordre.**

Nous sommes à l'affût de nouvelles concernant ce type de rassemblement, nous vous informerons dès que nous pourrons tenir une soirée d'encan.

Vous êtes invités à consulter le site web de la municipalité pour connaître la date de reprise de cette activité.

www.municipalitedebethanie.ca

Merci pour votre collaboration.



CUISINES COLLECTIVES ANNULATION

Bonjour, suite aux mesures mises en place pour la gestion du Coronavirus, les activités des cuisines collectives seront annulées. Pour votre information, nous ANNULONS les cuisines collectives jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter les rassemblements et recentraliser notre personnel pour les services essentiels.

Nos services de Popote Roulante et de dépannage alimentaire restent ouverts pour aider la MRC d'Acton. Pour plus d'information, contactez le Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Merci de votre compréhension,

Anouk Haman Champigny

Responsable et animatrice des cuisines collectives et des chaudrons volants

Centre de Bénévolat d'Acton Vale

1176, rue Bélair

450-546-7332 #232

cuisinecollective@cbav.ca



ZONE CULTURE

VOS ACTIVITÉS CULTURELLES PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE DE LA COVID-19 SERONT SUR ZOOM

Les activités de Zone Culture Béthanie avec Les Mordus de la photo et les céramistes des Ateliers du Vaisseau d'argile doivent malheureusement demeurer suspendues afin de respecter les consignes sanitaires de la pandémie en vigueur au Québec avec la malheureuse deuxième vague qui s'amorce.

Les activités de Zone Culture se poursuivront donc plus tard en 2020 à partir du moment où le retour aux activités normales sera officiellement annoncé par notre municipalité. Par contre, les membres des ateliers des Mordus de la photo tout comme ceux des Ateliers du Vaisseau d'argile seront invités à participer à des ateliers via la plateforme numérique Zoom.

ORIGINE DES EXPRESSIONS QUÉBÉCOISES

Ancrées dans notre mémoire collective, les expressions définissent notre manière de parler. Leur sens est bien connu, mais qu'en est-il de leurs origines?

La chienne à Jacques

Qui est Jacques, qui est sa chienne? Expression du bas du fleuve datant du 19e siècle. Jacques Aubert était un célibataire endurci et vivait avec sa chienne qui avait une maladie et avait perdu tout son poil. Pour qu'elle n'ait pas froid, Jacques lui mettait de vieux chandails usés. Donc quand on voulait se moquer de quelqu'un de mal attriqué, on disait qu'il était habillé comme la chienne à Jacques!



C'est québécois

Difficile d'avoir la vraie histoire du mot québécois, mais l'une d'elle serait la déformation du nom de famille Keaton ou Kitten. C'était une famille du quartier défavorisé de St-Hyacinthe dans les années 40 reconnue pour ses goûts vestimentaires douteux. On pense également que « québécois » viendrait de « québécois ». Cette expression aurait été popularisée par Dominique Michel et Denise Filiatrault

dans un de leurs sketches de l'époque. *C'est québécois* désigne quelque chose de mauvais goût, démodé.

Avoir un nom à coucher dehors

L'origine de cette expression vient de l'époque où les gens demandaient le gîte la nuit quand ils étaient perdus ou quand ils parcouraient de longues distances. S'ils avaient un nom à résonance chrétienne, bourgeoise ou noble, ils avaient plus de chance de se voir offrir un endroit au chaud. Sinon, ils dormaient dehors! Par extension aujourd'hui, cette expression signifie qu'une personne a un nom difficile à prononcer ou à retenir.

Avoir l'air magané

En vieux français, on retrouvait le mot « mahaingier » qui signifiait « blesser, estropié ». L'expression était sans doute utilisée au Québec au temps de la colonisation. On retrouve également le mot maganer (remuer avec brutalité) en Bretagne et plusieurs variantes en Normandie, en Lorraine, au Poitou et en Suisse.



VOS ANIMAUX

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Le 3 mars 2020 entrant en vigueur le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens qui avait été annoncé en décembre dernier par le gouvernement du Québec.

Les chiens suivants ne sont pas visés par le règlement:

- Chien d'assistance et qui fait l'objet d'un certificat valide attestant qu'il a été dressé à cette fin par un organisme professionnel de dressage de chien d'assistance;
- Chien utilisé dans le cadre des activités d'un agent de protection de la faune;
- Chien d'une équipe cynophile au sein d'un corps policier.

Mesures applicables pour tous les chiens du Québec:

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Un chien de 20 kg et plus: port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics;
- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition du chien (certaines exceptions sont accordées pour les éleveurs, les animaleries, commerces d'animaux, établissement vétérinaire...).

Mesures applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux par la Municipalité:

- Statut vaccinal à jour contre la rage;
- Stérilisation obligatoire;
- Micropuce obligatoire.

Au domicile du propriétaire:

- Interdit de laisser un chien déclaré potentiellement dangereux en présence d'un enfant de 10 ans ou moins sauf s'il est sous supervision constante d'une personne âgée de 18 ans ou plus;
- Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé;
- Une affiche doit être placée à un endroit permettant d'annoncer à la personne qui se présente sur le terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

Dans un lieu public:

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Un chien de 20 kg et plus: port d'un harnais ou d'un licou en tout temps;
- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité;



- Port obligatoire d'une muselière panier;
- Être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m.

Signalement des blessures:

- Les médecins et les médecins vétérinaires ont l'obligation de signaler à la Municipalité des blessures par morsure.
- Le médecin vétérinaire doit signaler la blessure seulement s'il a des motifs raisonnables de croire que le chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;
- Lorsqu'un chien a mordu ou attaqué une personne et lui a infligé une blessure grave ou causé la mort, la Municipalité doit ordonner automatiquement son euthanasie.

De plus, le Règlement SQ2018-02 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec mentionne ce qui suit :

Tout animal qui se trouve à l'extérieur d'un immeuble doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain où il se trouve, telle une attache, laisse, clôture, etc.

Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule ou hurle d'une manière à troubler la paix ou étant perceptible à la limite de propriété du gardien.

COMMANDITAIRES



**S. Duclos
Electrique Inc.**
RBQ: 3090-0724-38

Produits disponibles

- Nutone
- Del
- Ouellet
- Duovac
- Siemens
- Square D
- Convectair
- Cutler-Hammer
- Stelpro
- Flextherm
- Beggelli
- Lithonia

VENTE DE FIXTURE DEL ET TUBÉS T5 ET T8 DEL

Serge Duclos
Entrepreneur électricien  **450 548-2428 | 450 830-2149**

- AGRICOLE - INDUSTRIEL
124 Ste-Marguerite, Roxton Falls - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL



LOISELLE
ÉLECTRONIQUE LTÉE

1115 BOULAY, ACTON VALE 450 546-3273

loiselle.electro@gmail.com





**Les
Jardins
du Lac**

FRUITS ET LÉGUMES
Certifiés biologiques par
Québec-Vrai

Audrey Guillemette
Guy Beauregard

490, chemin Béthanie, Béthanie
450-548-5948
www.lesjardinsdulac.net

PANIER DE LÉGUMES
VENTE À LA FERME

**KIOSQUE
LIBRE-SERVICE**

**LUNDI AU SAMEDI
9H À 18H**



**1530, rue Acton
Acton Vale (Québec)
J0H 1A0**

450-546-7733
450-546-3577
igaacton@gmail.com

www.iga.net



Clinique Vétérinaire de Valcourt

Dre Michelle Marchand, D.M.V.
Médecine et chirurgie des animaux de compagnie

5594, Chemin de l'Aéroport Valcourt, Québec, J0E 2L0

Tél.: 450 532-3501
Fax.: 450 532-8775
www.clinvetvalcourt.com

Créations du



sacs branchés

à partir de vêtements recyclés

Des créations uniques inspirées par la passion

Josée Roy
Créations du Cœur
Béthanie, Qc,
450 775-7913
www.creationsducoeur.com
info@creationsducoeur.com



Dépanneur
Les Frères Claude
Inc.

115, rue de l'Église
Roxton Falls
Québec J0H 1E0
depanultra@cooptel.qc.ca

Tél. : (450) 548-2848 Téléc. : (450) 548-2871

Le Spécialiste du
Ponceau

Simon Desmarais, prop.

Vente de tuyaux de tous genres
neufs et usagés

Réservoirs d'eau
et de fibre de verre



143 Rang 10, Lefebvre (Qué.) J0H 2C0 — Tél. : 819.394.2490 — Fax: 819.394.2654

Les Pompes Bonneau & Fils

Vente - Service - Installation de toutes marques

AU COEUR de
votre système d'eau

Agence de forage et
traitement d'eau
Cell. : 450.830.5589



Pompe à
moteur variable



270, Chemin de la Source
Roxton Falls, (Québec) J0H 1E0
pompebonneau@gmail.com

ABQ: 8256-3404-25




Marché
Ouimette
Fille et Fils

IGA **SAO**
associe

Sandra Ouimette, Propriétaire
David Ouimette, Propriétaire

675, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Tél : 450 532 6090 Fax : 450 532-6091
igaouimette@outlook.com
iga.net

Service de commandes en ligne et de livraison



ASJ
LES AUTOBUS ST-JOACHIM INC.

Jean-Rock Marois
Tél. : 450 539-1351
Cell. : 450 531-1090
Fax : 450 539-1364

Justin Marois
Tél. : 450 539-0291
Cell. : 450 531-1942

Voyage de tous genres
La qualité par l'excellence!
Arbres de Noël cultivés disponibles

698, rue Principale, St-Joachim, Québec, J0E 2G0




Les Publications Municipales
Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal
424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955

www.pubmun.com

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL




Goulet Construction

Résidentiel • Commercial • Industriel

Cell. : 450 230-3045
1270, rue Bouvier
ACTON VALE, Qc
J0H 1A0

Sylvain Goulet
Tél. : (450) 546-7379
Fax : (450) 546-4271
Courriel: dsjp@qc.aira.com



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : **450 546-3251**
Télécopieur : **450 546-5794**
Sans frais : **1 800 969-3793**

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture,
pêcherie et alimentation
Ministre responsable de la
région Centre-du-Québec

Les Ateliers
Béthany
 Sous-traitance industrielle

2308, chemin Béthanie
 Béthanie (Québec) J0H 1E0
 Tél.: 450.548.2115 Téléc.: 450.548.2185
 Courriel: atebeth@cooptel.qc.ca

Stéphane Bombardier Inc.
 RBQ: 8311-7424-25

9090 Chemin de la Montagne
 Valcourt, Qc
 JOE 2L0



Tél: (450) 532-5481
 stephanebombardierinc@hotmail.ca / Fax: (450) 532-5498

Transport en vrac - Excavation - Déneigement

Desjardins
Caisse du Val-Saint-François

Siège social : 77, rue St-Georges, Windsor (Québec)
Tél. : 819 845-2707 - 450 532-3112

Centres de services :
 Durham-Sud - Richmond -Valcourt

Centre de services automatisés :
 St-François-Xavier-de-Brompton



*Nancy Gauthier et
 Robert Brien, prop.*

5 FRUITS À BOIRE
 ET À MANGER

511, 3^e rang Est
 St-Joachim-de-Shefford
 Québec JOE 2G0
Tél.: 450 539-5467

www.ecoledu3emerang.com



EXCAVATION LG INC.

- TRANSPORT
- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- CHAMPS D'ÉPURATION



LOUIS GAGNÉ
 Cellulaire
819.345.2974

Téléphone : 450.532.4374
889, 7^e Rang Valcourt, JOE 2L0

Popote Roulante

C'est quoi?

De délicieux repas chauds livrés à domicile
 tous les jours de la semaine ou selon vos besoins



C'est pour qui?

- Tous les gens âgés de 65 ans et plus
- Les gens de 65 ans et moins en convalescence ou ayant un handicap physique ou intellectuel
- Les femmes enceintes ou venant d'accoucher



Pour tous les résidents de la MRC d'Acton

Acton Vale • Saint-Théodore • Saint-Nazaire • Upton
 Roxton Falls • Sainte-Christine • Béthanie • Canton de Roxton



Pour informations et inscriptions :
 Centre de Bénévolat d'Acton Vale
450 546-7332
 Livraison Gratuite



 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

SIÈGE SOCIAL

1100, rue Saint-André,
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-2715

6 h à minuit, 7/7

www.desjardins.com/caisse-vallee-acton

CENTRES DE SERVICES

- Roxton Falls
- Sainte-Christine
- Sainte-Hélène
- Saint-Nazaire
- Saint-Valérien
- Upton



COTEAU DES

ARISANS
VIGNOBLE

450 548-VINS (8467)

Mariage
Anniversaire
Évènement

1680, ch. Béthanie,
Béthanie, Qc
J0H 1E1
vlcda@outlook.com



- Tonte
- Entretien extérieur
- Aménagement paysager


j.magli@bluewin.ch
Tél. : 450 502-7135

POUR LA RENTRÉE, OFFREZ-VOUS
la vitesse de la Fibre **À LA MAISON!**

Profitez de la fibre optique à la maison pour vos travaux scolaires, vos téléconférences, votre télétravail ou encore vos séries télé!

Tout ça, à prix coopératif!

 Explorer l'inattendu
1888 532-COOP (2667) cooptel.ca